

SYNTHÈSE DU RAPPORT

sur la situation du Département
des Landes en matière d'égalité
femmes-hommes

BILAN 2020-2021
PERSPECTIVES 2022-2023

SOMMAIRE

5 | Editorial

7 | Avant-propos

9 | Introduction

10 | Chiffres-clés

12 | Situation comparée des femmes et des hommes
en tant qu'agentes et agents du Département
des Landes

16 | Bilan des politiques départementales
concernant l'égalité femmes-hommes

ÉDITORIAL

Le choix de l'égalité et du progrès

Le Département des Landes s'est engagé dans une démarche volontariste pour promouvoir l'égalité professionnelle, faire reculer les inégalités entre les sexes, lutter contre les discriminations et sensibiliser les agents aux stéréotypes et préjugés.

En 2022, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, la défense des droits des femmes et le combat pour l'égalité réelle resteront au cœur de notre action.

Je souhaite aussi que la nouvelle mandature soit placée sous le signe de l'exigence partenariale en matière d'égalité femmes-hommes.

Sur notre territoire, le Département a toujours été la collectivité d'impulsion du changement. Nous devons poursuivre cette dynamique. Comme pour l'innovation sociale, la démocratie participative et la transition énergétique, le Département a l'ambition d'être moteur dans la promotion de l'égalité femmes-hommes dans les Landes.

Pour animer et conduire cette transformation, j'ai chargé Salima Sensou, nouvellement élue, femme de combat et d'engagement, de porter la voix du Département sur ces sujets.

En 2022, plus que jamais, nous faisons le choix de l'égalité et du progrès.



*Xavier Fortinon,
Président du Département des Landes*

AVANT-PROPOS



Nouvellement élue, avec la délégation de la promotion de l'égalité femmes-hommes, force est de constater qu'un mandat de sept ans ne sera pas de trop pour mener la bataille de l'égalité.

Violences contre les femmes, écarts salariaux, assignation à des rôles dépréciés et pourtant indispensables, inégale répartition des tâches dans le foyer : les combats en faveur des droits des femmes s'exercent au quotidien, en particulier celui des classes populaires. Face à ce constat, le Département s'engage.

Nous poursuivrons ainsi nos actions en matière de protection maternelle et infantile et de défense du droit des femmes à disposer de leur corps. Nos agentes et nos agents font vivre ce dernier au quotidien dans l'accompagnement des femmes enceintes, des familles et par de nombreuses actions de prévention et d'éducation en milieu scolaire.

Nous porterons dans le débat public la question du sport au féminin. Hier invisibilisé, la tâche est immense pour offrir les mêmes opportunités aux landaises et aux landais en matière d'accès au sport.

La lutte contre les violences faites aux femmes sera la grande cause de ce mandat.

En tant qu'élue, je me sens aussi solidaire avec les femmes d'ici et d'ailleurs qui sont les premières victimes de guerres ou de conflits politiques, des déplacements et des migrations forcées. Nous devons aider celles qui se battent pour leurs droits, amplifier leurs voix lointaines. Pour celles qui arrivent ici, ce sont nos valeurs d'hospitalité, de solidarité, d'humanisme qui doivent nous guider plutôt que la peur et le rejet.

Mon combat sera de porter ces idéaux et d'agir pour les rendre concrets. Il ne faudra pas faiblir : les idées réactionnaires, que l'on pensait oubliées, bénéficient d'une publicité inédite.

Je sais pouvoir m'appuyer sur l'ensemble des services du Département. Nos actions en matière de culture, d'éducation, de solidarité sont et continueront d'être étudiées sous le regard de l'égalité femmes-hommes. Nous pourrons aussi compter sur les associations, actrices du changement social. Cette idée d'une société plus juste et plus égalitaire progresse aussi grâce aux jeunes générations. Elle est même pour elles d'une indiscutable évidence.

Grâce à elles, nous allons conjuguer cet espoir au présent.

Salima Sensou,
*Conseillère départementale chargée de la promotion
de l'égalité femmes-hommes et de
la lutte contre les violences faites aux femmes*



Séance lors de la DM1 du 23 juillet 2021

INTRODUCTION

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ambitionnait de refonder la politique nationale de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est dans ce texte que les collectivités territoriales ont été désignées pour la première fois comme acteurs d'importance pour conduire les politiques d'égalité. Pour la première fois également, les éléments constitutifs d'une politique d'égalité sont énumérés dans l'article premier du texte.

On distingue deux manières d'appréhender l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques :

- ➔ **une approche dite « intégrée »** : on prend en compte la situation des femmes et des hommes avant de mettre en place une action à destination de toutes et tous pour éviter les effets de reproduction et d'accentuation des inégalités ;
- ➔ **une approche dite « spécifique »** : on tente d'apporter des réponses immédiates à des difficultés rencontrées par les femmes dans tous les champs de l'action publique.

L'article 61 de la loi du 4 août prescrit aux collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes s'intéressant au fonctionnement de la collectivité, aux politiques qu'elle mène sur son territoire et aux orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Plus qu'une obligation légale, l'objet du rapport annuel consiste à intégrer et développer la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des administrations publiques locales.

Afin de faciliter la compréhension du rapport et de sa présente synthèse, il est nécessaire de rappeler la distinction entre les notions de sexe et de genre :

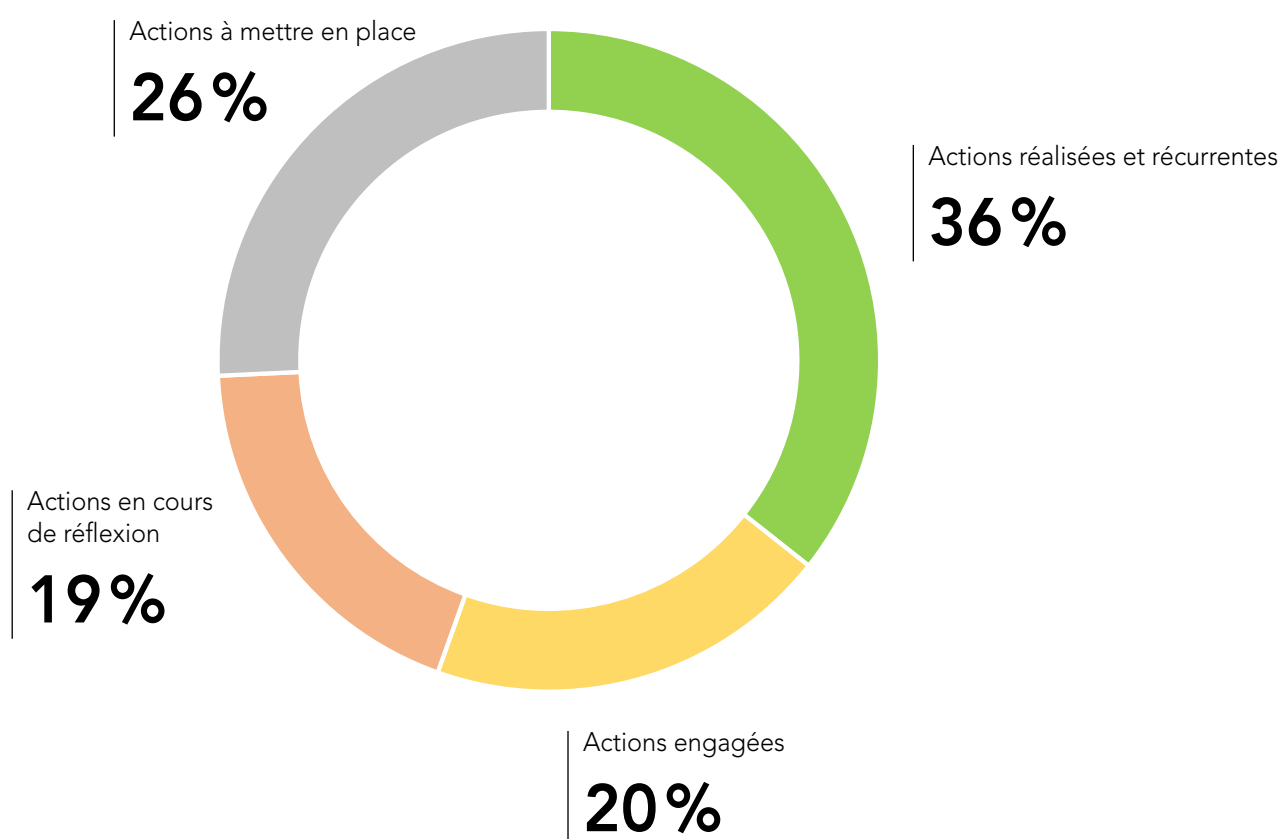
- ➔ le **sexe** est un caractère anatomique assigné à la naissance. La France en reconnaît deux : le sexe masculin et le sexe féminin ;
- ➔ le **genre** est un concept issu des « études de genre » qui sont définies comme l'ensemble des recherches qui prennent pour objet les femmes et les hommes, le féminin et le masculin.

L'analyse genrée des politiques publiques vise ainsi à expliquer l'origine des inégalités existantes afin de proposer des mesures de correction appropriées. Aussi, le projet de rapport vise à expliquer comment des politiques universalistes du Département, c'est-à-dire sans ciblage spécifique de tel ou tel public, peuvent contenir des biais de genre contribuant à creuser des inégalités entre les femmes ou les hommes.

CHIFFRES-CLÉS

Plan d'action

Réalisation du plan d'actions 2021-2023



CHIFFRES-CLÉS

Politiques publiques

Porter et diffuser une culture landaise de l'égalité femmes hommes sur le territoire

- 10 projets soutenus par le Département auprès de structures collectives d'accueil des jeunes enfants pour favoriser l'égalité femmes-hommes dès le plus jeune âge
- 27 médiathèques du réseau départemental ont conduit 61 manifestations sur la thématique de l'égalité femmes-hommes, attirant près de 2 600 personnes

Prévenir les violences sexuelles et sexistes et en protéger toutes les victimes

- En 2021, plus de 245 000 € consacrés directement aux acteurs de la lutte contre les violences faites aux femmes, soit une augmentation de 28 % par rapport à 2020.
- 442 victimes de violences conjugales suivies par le référent violences (CIDFF) en 2020 et près de 809 victimes en 2021. 49 téléphones grave danger (TGD) sont actifs sur le territoire.
- Environ 1 victime de violences conjugales sur 3 accompagnée est orientée par les services sociaux du Département.

Défendre les droits des femmes et agir pour l'égalité réelle

- 1 145 personnes reçues en entretien pour une consultation liée à la contraception, l'interruption volontaire de grossesse ou d'autres motifs liés à la sexualité et/ou le couple dont 23 % de mineurs et mineures.
- 5 143 demandes auprès du Fonds d'aides financières aux familles dont 40 % de familles monoparentales.
- 195 personnes âgées ou leurs aidantes et aidants proches ont bénéficié d'un accompagnement psychologique grâce à la Permanence Bien Vieillir, dont 76 % de femmes.



Service d'accueil mère-enfants au
Centre familial de Mont-de-Marsan

SITUATION COMPARÉE DES FEMMES ET DES HOMMES EN TANT QU'AGENTES ET AGENTS DU DÉPARTEMENT DES LANDES

Données arrêtées au 31 décembre 2020



Atelier « Semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées » pour les agentes et agents du Département.

Effectifs

La part des femmes dans l'effectif total du Département est stable depuis 2018 (58,2 %) et 2019 (58,4 %) même si elle connaît une légère augmentation jusqu'à 59,4 % en 2020.

La logique des filières genrées prévaut largement avec trois filières très fortement féminisées (sanitaire et sociale, administrative, culturelle) et une filière technique davantage mixte. Cependant, la répartition respective des femmes et des hommes diffère par filière. En effet, là où les femmes exercent dans des proportions similaires dans trois filières différentes (sanitaire et sociale, administrative, technique), les hommes sont largement concentrés dans la filière technique (84,7 % des hommes).

Les femmes sont surreprésentées dans la catégorie A avec près des quatre cinquièmes des effectifs totaux et sous-représentées dans la catégorie C. Pour la catégorie B, on retrouve des chiffres proches des effectifs globaux.

La proportion de femmes parmi les contractuelles et contractuels est très proche de celle de l'effectif global. Les femmes contractuelles sont davantage présentes en catégorie A (80 %) et dans les filières administrative (33 %) et sanitaire et sociale (33 % également). La répartition des hommes contractuels est également marquée par une forte présence dans la filière technique (43 %) et dans la filière administrative (36 %). Les deux tiers des hommes contractuels appartiennent à la catégorie A.

Mobilités et recrutement

En 2020, les mobilités internes suivent très fortement la distinction genrée des filières.

En effet, dans la filière médico-sociale et la filière technique, la part du sexe minoritaire disparaît entre la phase de candidature et de sélection définitive. La filière administrative fait exception avec davantage de mixité sur les candidatures mais qui s'estompe au fil du processus de mobilité interne.

Cette tendance se retrouve aussi en ce qui concerne les recrutements externes. Pour la filière administrative, la part de femmes dans les personnes recrutées est inférieure de 16 points à la part d'agentes travaillant actuellement dans la filière administrative.

Le processus de présélection ne laisse pas entrevoir de biais de genre important ; la proportion de femmes présélectionnées étant toujours très proche de celle du total des candidatures de femmes. En revanche, on constate - à l'exception de la filière technique - un renforcement de la proportion de femmes entre la phase de présélection et celle de recrutement.

Accès aux postes à responsabilité

Dans l'ensemble, les femmes occupent des postes à responsabilité à 50,3 %, soit une sous-représentation par rapport aux hommes.

En 2021, elles étaient surreprésentées dans les fonctions de responsables de secteur (65 %), des responsables de pôle (73,7 %) et responsables de pôles adjoints ou adjoints (62,5 %) et des directions adjointes (70 %). À l'inverse, les hommes sont surreprésentés dans les fonctions de cadres de proximité ou avec des responsabilités spécifiques (58,1 %), de responsables de cellule (54,2 %), de responsable de service adjoint ou adjointe (66,7 %), de responsable de service (51,4 %) et de direction (72,7 %).

L'objectif de la collectivité est de tendre vers la parité en matière de postes à responsabilité. Aussi, les réorganisations à venir permettront de redéfinir les périmètres des directions, pôles et services en prenant en compte la question de l'équilibre femmes-hommes.

Il faut cependant relever que le Département a atteint, en 2019 et en 2020, la parité en matière d'emplois fonctionnels. En 2021, cette proportion s'est élevée à deux tiers de femmes à la faveur d'une vacance de poste.

Temps de travail

En 2020, 16,7 % des femmes agentes du Département ont travaillé à temps partiel contre seulement 1,1 % des hommes. Il est précisé que le temps partiel est accordé sur demande des agentes ou agents ce qui le distingue des emplois à temps non-complet.

On remarque également que le travail à temps partiel est influencé par l'âge des femmes qui y ont recours. En effet, on constate une proportion de femmes travaillant à temps partiel plus importante entre 35 et 59 ans. La proportion de femmes travaillant à temps partiel est ainsi très faible (2 %) entre 25 et 29 ans et au-delà de 60 ans.

Absentéisme

Les jours d'absence des agentes ou agents diffèrent en fonction du sexe en raison de différents facteurs. Etant davantage touchés par les accidents du travail, les absences des hommes pour ce motif sont proportionnellement plus importantes que pour les femmes (+17,7 points d'écart). A l'inverse, les femmes sont davantage concernées par les congés longue maladie (CLM), longue durée (CLD) et grave maladie (CGM) que les hommes (+19,2 points d'écart). Dernière différence significative : les congés pour cause de parentalité (paternité/maternité et adoption) sont beaucoup plus importants chez les femmes, avec 9,8 % du total des absences, que chez les hommes pour lesquels ils sont quasiment inexistantes (seulement 0,7 % du total).

Rémunérations

Les écarts de rémunération globaux sont faibles entre les femmes et les hommes.

C'est dans la catégorie A que les écarts sont les plus importants (27,4 %) en raison des forts écarts de rémunération à l'intérieur de cette catégorie. Les écarts sont ainsi plus faibles pour les catégories B et C.

En ce qui concerne les filières, les écarts sont également variables puisque les écarts de rémunérations moyennes brutes entre les femmes et les hommes sont de 14,7 % dans la filière sanitaire et sociale, 20,8 % dans la filière technique et 31,6 % dans la filière administrative.

Le temps partiel joue également comme facteur dans les écarts de rémunération : en neutralisant son impact, on obtient un écart global entre les femmes et les hommes de 1,5 % à la faveur de ces derniers, soit - 0,7 points par rapport à l'écart global.

Le statut marque également des disparités en fonction du sexe. En effet, les écarts entre titulaires sont faibles (1,1 % en faveur des femmes) mais beaucoup plus importants entre les contractuelles et contractuels : les hommes contractuels gagnent en moyenne 30,3 % de plus que les femmes contractuelles.

Accès à la formation professionnelle

L'accès à la formation professionnelle a été significativement affecté par la crise sanitaire du fait de l'annulation ou du report de nombreuses séances de formations. En 2020, les femmes ont représenté 53 % des stagiaires et les hommes 47 %, soit une sous-représentation pour les femmes.

La proportion des formations obligatoires varie fortement en fonction du sexe puisque les hommes représentent la très large majorité des stagiaires ayant suivi une formation obligatoire. Au total, 10 % des femmes stagiaires ont suivi une formation obligatoire contre 70 % des hommes stagiaires. Ces écarts s'expliquent par les thématiques abordées qui concernent majoritairement la filière technique où les hommes sont concentrés.

Risques professionnels



Accidents du travail

Pour les deux sexes, la majorité des accidents du travail concernent des agents dont l'âge est situé entre 45 et 59 ans. Ce sont les hommes qui en sont les plus victimes : ils représentent 62 % des accidents du travail.

82 % des accidents du travail sont intervenus dans la filière technique.

Agressions externes

Les données sur les agressions externes sont basées sur les déclarations des agentes et des agents par le biais de l'outil informatique.

Pour l'année 2020, le nombre d'agressions externes déclarées a fortement crû par rapport aux années 2018 et 2019 avec une augmentation de 35 %. La proportion de femmes victimes progresse de 8 points pour s'élever à 93 %.

Les deux tiers des agressions externes sont des agressions verbales (58,7 %). Un peu plus d'une agression externe sur cinq comportait un caractère sexiste (21 %).

La Direction de la Solidarité Départementale (DSD) reste la direction la plus exposée avec près de 95 % des événements.

BILAN DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES CONCERNANT L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES



Rachel DURQUETY

Vice-présidente du Département en charge de la Culture

« Le Département des Landes travaille à la promotion d'une culture de l'égalité femmes-hommes à travers les actions qu'il met en place ou qu'il soutient. Les politiques culturelles sont un puissant vecteur pour diffuser les valeurs d'égalité et de progrès social qui sont les nôtres.

Je me félicite ainsi de la mobilisation de tous les acteurs du réseau de médiathèques des Landes qui se sont saisis de l'opportunité des Itinéraires 2021 pour placer l'égalité au centre du débat culturel et citoyen. Nous gardons à cœur de célébrer la parole des femmes, leurs visions, leurs libérations.

Pour les années à venir, nous devons multiplier ces manifestations afin que nulle part sur notre territoire, la question de la présence et de la place des femmes ne soit oubliée. »

« Porter et diffuser une culture landaise de l'égalité femmes-hommes sur le territoire »

Le Département s'est engagé dans une démarche visant à lutter contre les stéréotypes de genre à tous âges et à promouvoir une image égalitaire des femmes et des hommes.

En 2021, la thématique de la lutte contre les stéréotypes de genre a été intégrée au dispositif Eveil qui prévoit une subvention aux structures collectives d'accueil de jeunes enfants dans la limite de 10 000 euros pour un projet éducatif et/ou culturel.



Petite Enfance à Tarnos

La thématique « Femmes et hommes, égalité ? » a été retenue comme sujet pour les Itinéraires 2021, manifestation pilotée par la Médiathèque départementale. Au total, les Itinéraires 2021 ont fédéré 27 médiathèques pour un total de 61 animations et attiré près de 2 600 personnes.



Itinéraires 2021

L'association **Initiatives Femmes** a invité 27 artistes femmes pour présenter leur travail professionnel dans les domaines de la peinture, sculpture, céramique, photographie, du textile ou encore de l'artisanat d'art. Le Département a soutenu la deuxième édition de la manifestation **Toutes en art** qui s'est tenue les 18 et 19 septembre 2021 à Villeneuve-de-Marsan.



Toutes en art

Prévenir les violences sexuelles et sexistes et protéger toutes les victimes

Les travailleuses et travailleurs sociaux du Département sont en première ligne pour repérer et recueillir les informations sur les situations de violences dans les familles et les couples. Cet accompagnement est réalisé en lien étroit avec les partenaires du Département, notamment ceux du secteur associatif.

Une grande partie des financements liés à la lutte contre les violences faites aux femmes sont orientés vers les associations d'accueil et d'accompagnement des victimes. Le Département soutient ainsi des collectifs tels que le CIDFF et l'ADAVEM-JP. Pour le CIDFF, ce soutien a contribué à l'accompagnement de 441 femmes victimes de violences conjugales. L'ADAVEM-JP, association d'aide aux victimes d'infraction pénale, a assuré le suivi de 2 400 personnes dont 22 % dans le cadre du couple.

La Maison du Logement (agglomération dacquoise) et l'ALP-LISA (agglomération montoise) ont également été soutenues dans leurs activités d'accompagnement vers le logement, notamment leurs dispositifs spécialisés dans l'accueil des femmes victimes de violences.

En 2021, le Département a également soutenu deux projets portés par l'ADAVEM-JP sur le territoire. Le premier consiste en la présence de travailleuses ou de travailleurs sociaux dans les postes de police et de gendarmerie, afin de faciliter le dépôt de plainte et la prise en compte des difficultés des victimes. Lancé en 2020, 332 personnes ont pu en bénéficier la première année et plus de 1 000 en 2021. Depuis octobre 2021, l'ADAVEM-JP porte le Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA), un dispositif proposant des modules de suivi pour les hommes violents afin de prévenir la récidive.

Enfin, en matière de prévention, le Département a sollicité l'association Colosse aux pieds d'argile pour intervenir en milieu scolaire pour des actions de prévention et de sensibilisation aux risques de violences sexuelles, bizutage et harcèlement en milieu sportif et éducatif. En 2020, ces actions ont concerné 56 classes de collège, 1 364 élèves, étant ainsi sensibilisés.



Magali VALIORGUE

Conseillère départementale en charge du Handicap et Monique LUBIN

Présidente du groupe majoritaire et Sénatrice des Landes



« Le Conseil départemental des Landes a à cœur de protéger toutes les femmes victimes de violences sexuelles, sexistes et domestiques, sous toutes leurs formes, y compris les plus brutales. Parmi les victimes, nous savons aujourd'hui que les femmes en situation de handicap sont particulièrement exposées.

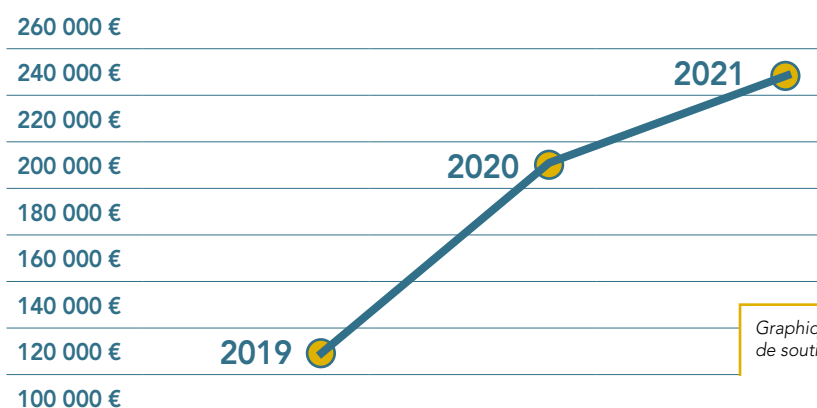
En France, 4 femmes en situation de handicap sur 5 sont victimes de violences. En plus d'y être exposées, les femmes en situation de handicap sont aussi celles dont la parole est la moins entendue.

Ce constat alarmant pose des questions auxquelles il faut répondre avec la plus grande urgence. C'est pourquoi nous souhaitons que la politique du Département de lutte contre les violences faites aux femmes prenne davantage en compte celles qui sont en situation de handicap, grâce à un repérage et un accompagnement spécialisé. »

À l'occasion de la Journée internationale pour l'éradication des violences faites aux femmes, Salima Sensou, conseillère départementale, et Frédéric Dutin, conseiller départemental, participent à l'inauguration de la Maison de Protection des Familles. Dans ces locaux gracieusement mis à disposition par le Département, une unité de gendarmerie spécialisée dans les violences intrafamiliales est installée pour mieux accompagner les victimes.



Inauguration de la Maison de Protection des Familles



Graphique des financements de soutien au secteur

Un engagement du Département en forte croissance depuis 2019. Près de 245 000 € de dépenses directes en soutien au secteur de la lutte contre les violences faites aux femmes en 2021.

« Défendre les droits des femmes et agir pour l'égalité réelle »

Agir pour défendre les droits sexuels et reproductifs

Le Département met en œuvre une activité intense via ses points de consultations et le Centre de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF). Ce sont des lieux d'accueil, d'écoute, d'information et de consultation médicale pour tout ce qui concerne la sexualité, la contraception, les Infections Sexuellement Transmissibles (IST), les Interruptions Volontaires de Grossesse (IVG) et la vie affective et relationnelle. L'activité conséquente des CPEF contribue à informer et à agir concrètement, les Landaises et les Landais, sur l'ensemble de ces sujets.

Sur l'ensemble du territoire, le Département compte 22 points de consultation fixes de protection maternelle et infantile et de planification. En 2020, 1 145 personnes ont été reçues en entretien pour une consultation liée à la contraception, l'interruption volontaire de grossesse ou d'autres motifs liés à la sexualité et/ou le couple dont 23 % de mineures et mineurs. **158 personnes ont bénéficié d'au moins un entretien de conseil conjugal et/ou de planification dont 37 mineures et mineurs (23,4 %).**

Les services du Département participent également à une stratégie de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes publics en intervenant dans les établissements scolaires à la demande de ces derniers et en lien avec les services de l'Éducation nationale. En 2020, malgré la crise sanitaire, 56 séances se sont tenues auprès de 1 190 élèves de collège.

L'activité du Département est également tournée autour de l'accompagnement des femmes enceintes et des mères. 16 points de consultation prénatales ou postnatales fixes sont ainsi gérés par le Département, sur l'ensemble du territoire. 536 femmes ont bénéficié d'une consultation, 486 femmes ont bénéficié d'une visite à domicile pour un total de 1 530 visites effectuées et 361 femmes ont bénéficié de séances collectives de préparation à la naissance.

En 2021, le Département a apporté un soutien financier à hauteur de 5 000 € au Planning familial des Landes qui a commencé à développer ses activités de promotion des droits sexuels et reproductifs. Depuis le 9 juin 2021, une permanence de l'association a été ouverte à Mont-de-Marsan pour recevoir du public.



Agathe BOURRETERE

Conseillère départementale en charge de l'Enfance

« En 2020 et 2021, malgré la crise sanitaire, nous sommes restés mobilisés au service de la santé des femmes, en particulier des femmes en quête d'informations ou d'aide en matière de santé sexuelle et gynécologique ainsi que des plus jeunes enfants.

Le choix pour le Département de porter ces actions en un véritable service public est un choix fort et très précieux pour l'émancipation des Landaises. Le premier droit des femmes est celui qui permet de maîtriser son corps et sa sexualité sans avoir à en rendre compte à quiconque.

Avec la volonté d'être efficace dans le volet préventif, l'aide à la parentalité constitue pour nous un enjeu majeur, afin de garantir l'égalité femmes-hommes dans la sphère familiale, et contribuer ainsi à résorber les stéréotypes de genre, génératrices d'inégalités et de discriminations.

En 2022-2023, l'éducation à la vie sexuelle et affective restera l'une de nos grandes priorités car nous savons qu'elle est l'instrument d'un changement profond et durable de notre société. »



Muriel LAGORCE

Vice-Présidente en charge de l'Éducation et des Sports et Sylvie BERGEROO

Conseillère départementale en charge de la Jeunesse

« En tant qu'élues et en tant que femmes, notre engagement doit être au service de l'égalité femmes-hommes. Notre atout dans cette bataille est l'éducation. C'est ce pourquoi le Conseil départemental des Landes agit à travers la gestion des collèges, notamment en mobilisant des forces pour mettre en œuvre une sensibilisation sur les sujets qui interrogent les filles et les garçons. Nous sommes ainsi fières de l'action des agentes et agents du Département qui agissent pour la promotion des droits sexuels et affectifs, et reconnaissantes envers les associations qui agissent à nos côtés.

En 2021, dans 6 collèges landais, a débuté une expérimentation soutenue par le Département sur la lutte contre la précarité menstruelle. Il faut agir car, chaque année, ce sont près de 130 000 collégiennes ou lycéennes qui manquent l'école régulièrement.

Nous devons tout faire pour éviter aux jeunes filles de subir les tabous et discriminations qui les empêchent de s'épanouir pleinement, en tant que femmes et en tant que citoyennes. »

L'EXPÉRIMENTATION DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

La précarité menstruelle est une situation dans laquelle des personnes menstruées n'ont pas accès à des protections périodiques pendant la période de leurs règles. En 2021, le gouvernement a lancé une expérimentation visant à lutter contre ce phénomène dans plusieurs départements dont les Landes. Celle-ci prévoit une mise à disposition gratuite de protections périodiques auprès des élèves de collège ainsi que des interventions en milieu scolaire sur la question des règles.

Le partenariat réunit les services de l'État (délégation aux droits des femmes et à l'égalité), de l'Éducation nationale, le Département ainsi que trois associations (Nouveaux cycles, Planning familial des Landes et Couples & familles) qui seront chargées du déploiement et de la mise en œuvre.

Soutenir les femmes fragilisées par leur situation familiale

L'aide aux familles en difficulté

Après la situation face à l'emploi, la situation familiale est le premier facteur de pauvreté en France. Dans les Landes, une famille sur quatre vit avec des bas revenus. Les familles monoparentales sont également plus nombreuses dans le département. Au sein de ces familles, 82 % des femmes sont responsables du foyer. Plus de la moitié des familles monoparentales vivent avec des bas revenus (52,2 %).

Le Département accompagne les ménages en situation de vulnérabilité via des aides financières qui s'adressent principalement aux ménages démunis sans pour autant exclure ceux connaissant des difficultés passagères (séparations, perte d'emploi ou de logement). En 2020, 5 143 demandes ont été déposées par des femmes et 2 088 par des hommes, soit 71 % de demandes déposées par des femmes. 40 % des dossiers proviennent de familles monoparentales.

Au-delà de ces aides directes proposées par le FDAFF (Fonds départemental d'aides financières aux familles) aux ménages modestes, le Département s'est engagé à soutenir tous les ménages landais. Ainsi, en accord avec la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département prend en charge le coût de l'abonnement au transport régional pour les élèves ayant droit au transport scolaire, rendant ainsi gratuit l'accès à ce service public.

Le soutien aux ménages passe également par le tarif du restaurant scolaire, maintenu à 2,70 € par repas, voire moins pour les bénéficiaires des bourses départementales. En 2020-2021, sur 4 551 bourses accordées par le Département, la moitié l'ont été pour des parents isolés. En 2020, le Département a également consacré plus d'un million d'euros afin de permettre à tous les ménages landais de partir en vacances avec leurs enfants ou de pratiquer des loisirs et/ou des activités sportives (bons-vacances, chèques-sports, accueil en centre de loisirs etc.).



Dans les Landes, 2 000 agents exercent les fonctions d'aide-ménagère, d'auxiliaire de vie et de garde de jour auprès des personnes âgées ou en situation de handicap. Ces métiers sont exercés à plus de 90 % par des femmes.

L'aide aux aidants familiaux

Question centrale dans la prise en compte des personnes âgées et des personnes handicapées, la situation des aidantes et aidants proches fait l'objet d'une attention particulière du Département. A ce titre, il faut rappeler qu'une majorité des aidantes et aidants proches des personnes âgées vivant à domicile sont des femmes, à près de 59,5 %. Cette donnée est d'autant plus importante que le maintien à domicile est un pilier de la politique sociale française en matière d'autonomie. Sur le volet de l'accompagnement des personnes âgées et de leurs aidantes et aidants, le Département porte le service Permanence Bien Vieillir mobilisant des professionnels divers pour répondre aux besoins exprimés. La permanence permet à la fois de répondre directement aux usagères et usagers mais aussi de planifier des visites à domicile. En 2020, 195 personnes ont bénéficié d'un accompagnement psychologique dont 76 % de femmes. Parmi l'ensemble des personnes accompagnées, 35 % étaient des aidantes et aidants proches, avec une proportion très équilibrée entre les femmes (49 %) et les hommes (51 %).

Paul CARRÈRE

Vice-Président en charge des solidarités

« Le plan Bien Vieillir dans les Landes fait état de notre volonté d'accompagner au mieux les personnes âgées sur notre territoire, à travers une offre d'accueil accessible à toutes et tous, notamment nos aînées et aînés les plus modestes.

En soutenant les métiers du soin, par une aide au renforcement des effectifs, le Département agit concrètement pour améliorer les conditions de travail de professions majoritairement féminines. De ce fait, les politiques départementales en direction des professionnels de santé dans notre département bénéficient surtout à des femmes.

Nous avons bien vu et voyons toujours, au cours de cette crise sanitaire qui n'en finit pas, que les « premiers de corvée » sont souvent des « premières de corvée ». C'est pourquoi nous pouvons être fiers de joindre l'action à la parole en soutenant ces femmes courageuses impliquées dans les services à la personne et dans les établissements médico-sociaux. »





Henri BEDAT

Vice-Président en charge des Sports

« Le département des Landes comptait, en 2019, 123 445 licenciées et licenciés dans des clubs de sport. Cela fait de notre département une terre de sports hors-normes. Malgré une vraie réussite de nos politiques sportives, on compte encore aujourd'hui seulement 37,9 % de licences détenues par des femmes.

Ce constat nous interpelle et nous oblige. Voilà pourquoi le Département s'engage à faire de la promotion du sport au féminin un aspect prioritaire de ses politiques sportives. Pour cela, il sera important de travailler sur la mixité dans les disciplines sportives, surtout quand nous voyons que certaines comptent moins de 10 % de femmes parmi leurs licenciées et licenciés.

Dans cette collectivité, nous restons toutes et tous convaincus que les femmes et les hommes sont capables des mêmes choses et qu'il ne faut pas que des représentations éculées empêchent des femmes ou des hommes de s'épanouir dans une passion sportive.

Pour ouvrir en grand les portes du sport à toutes et tous, nous comptons sur une pratique plus diversifiée du sport dès le plus jeune âge, sur une promotion de la mixité dans le sport et dans ses organisations, et sur la lutte contre les stéréotypes de genre spécifiques au monde sportif.

C'est donc notre rôle d'intégrer l'égalité femmes-hommes dans les politiques sportives de la collectivité et d'insister sur son importance dans nos liens avec tous nos partenaires. »

Favoriser l'accès aux sports pour toutes et tous

En 2021, le Département a mis en œuvre un important travail d'évaluation de ses politiques sportives sous l'angle de l'égalité femmes-hommes. Celui-ci a été rendu possible par le recrutement d'une agente qui s'est consacrée à temps plein à cette mission. Il s'agit de la première étude d'envergure conduite sur un champ complet des politiques publiques du Département concernant l'égalité femmes-hommes.

Les Landes, département le plus sportif de France, comptent seulement 37,9 % de femmes parmi l'ensemble de ses licenciées et licenciés. L'étude s'attache ainsi à démontrer que, si une politique globale de massification de la pratique sportive fonctionne concrètement, une approche spécifique est nécessaire pour atteindre des objectifs de promotion du sport féminin et de renforcement de la mixité.

Ce travail d'évaluation passe donc au crible du genre chacun des dispositifs promus ou soutenus par le Département pour mesurer son impact sur la place des femmes dans le monde sportif landais. En effet, dans le milieu sportif, force est de constater la prégnance de stéréotypes de genre dont les conséquences sont visibles dans les données étudiées et dans les témoignages recueillis auprès des acteurs de terrain. Le rapport final de l'étude comporte de nombreuses préconisations pour favoriser la promotion du sport au féminin, la mixité dans les disciplines et l'ensemble des aspects du secteur sportif, et une mobilisation générale des acteurs du sport landais pour une stratégie ambitieuse en matière d'égalité femmes-hommes dans les politiques sportives.



Rencontre « Égalité femmes-hommes dans le sport landais » du 24 janvier 2022 à l'occasion de la Journée internationale du sport féminin



Entraînement de hand-ball



Frédéric DUTIN

Conseiller départemental chargé de l'insertion

« Notre nouveau Pacte territorial pour l'insertion 2021-2026 réserve une attention toute particulière à la situation des femmes dans notre département en matière d'insertion. Avec nos partenaires départementaux, nous sommes engagés afin de mieux accompagner ces femmes vers leurs insertions sociale et professionnelle durables car elles subissent de plein fouet les inégalités économiques.

Nous savons par exemple que 57 % des allocataires du RSA sont des femmes. Nous savons également qu'en raison des inégalités qui traversent le monde du travail, la tâche leur est rendue plus compliquée pour un retour à l'emploi.

Dès 2022, nous prendrons à bras le corps la question de l'insertion des femmes en cherchant à lever au mieux les freins spécifiques qui les maintiennent dans des situations de pauvreté et/ou de précarité. »

Développer les mesures en faveur de l'insertion et de la lutte contre la précarité des femmes

Les femmes et les hommes ne rencontrent pas forcément les mêmes difficultés dans leur recherche d'emploi et l'insertion. Aussi, une approche spécifique peut-être utile pour apporter une réponse adaptée.

En 2021, le Département a renouvelé son soutien à la ferme Emmaüs Baudonne de Tarnos, un projet social et solidaire innovant qui accompagne des femmes en aménagement de peine vers un retour à une vie normale..



Ferme Baudonne

Présence de M^{me} SENSOU lors des Journées de l'entrepreneuriat au féminin. En 2020, 55 % des 1 887 personnes accompagnées dans un portage de projet étaient des femmes, un taux bien plus élevé que la moyenne régionale ou nationale.



BGE TEC GE COOP.
Journées de l'entrepreneuriat au féminin

Département des Landes
Hôtel du Département
23 rue Victor-Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. : 05 58 05 40 40
Mél : egalite-femmes-hommes@landes.fr

landes.fr

Les Landes, le Département 

